

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION DES TITRES DE TRANSPORTS DES REMONTEES MECANIQUES 2016-2017

ORCIERES LABELLEMONTAGNE

Espace Ecrins
05170 – ORCIERES
Tel. : 04 92 55 89 80 – Fax : 04 92 55 89 75
Email : admin.orcieres@labellemontagne.com



ORCIERES LABELLEMONTAGNE

SAS au capital de 1.975.000 €
RCS GAP 451 041172 – NAF 4939 C
Responsabilité civile ALLIANZ n° 48094110 87 rue de Richelieu 75002 PARIS
N° TVA Intracommunautaire : FR09451 041172

Ci-après dénommée la SOCIETE ou l'OPERATEUR

GENERALITES

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation s'appliquent à l'ensemble des titres de transport de remontées mécaniques, titres donnant l'accès aux remontées mécaniques d'Ornières Merlette 1850 et valables exclusivement sur la Saison d'Hiver 2016-2017 et la saison estivale 2017.

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques et pour les sociétés ayant leur siège social en France. La langue des documents contractuels est le Français.

ACHAT - INFORMATIONS PREALABLES

L'acquisition d'un titre implique la connaissance et l'acceptation par la personne ci-après dénommée le « CLIENT » ou le « TITULAIRE » de l'intégralité des présentes conditions générales de vente et d'utilisation, sans préjudice des voies de recours habituelles.

Il appartient au TITULAIRE de s'informer sur les produits et les tarifs proposés (tarifs publics affichés aux points de vente de la SOCIETE) et de sélectionner les plus avantageux pour lui.

Le CLIENT est informé que certaines offres ne sont disponibles que sur le site de vente en ligne www.labellemontagne.com, cette exclusivité étant alors mentionnée sur le site internet.

Le personnel ne peut être tenu pour responsable du choix du titulaire. Aucune réclamation ou remboursement ne sera possible à ce titre après l'achat.

L'information relative aux émissions de CO2 générées par l'activité de transport des CLIENTS est disponible en ligne via le lien suivant : <http://orcieres.labellemontagne.com/hiver/domaine-skiabile/securite-environnement/>

SUPPORT

Les titres sont délivrés sur des supports « CARTE FREE PASS » (cartes à puce rechargeables) numérotés et sont accompagnés d'un ticket reçu reprenant les données essentielles de la transaction. Ce support d'un montant de 2 € est remboursable, s'il est restitué en bon état, auprès des Caisses de la SOCIETE et chez certains commerçants de la station. Le remboursement du « FREE PASS », par courrier est accepté avec un minimum de 4 supports moyennant la perception de 2€ de frais de gestion, qui seront déduits du montant du remboursement.

Le chargement du titre aura lieu automatiquement lors du premier passage du client aux bornes d'entrée « mains libres » du domaine skiable d'Ornières Merlette 1850.

ATTENTION : Il est demandé au titulaire d'un titre de conserver le ticket reçu afin de pouvoir le porter à la connaissance la société en cas de perte ou de vol, où il sera OBLIGATOIRE.

TITRES

Toute personne désirant accéder aux installations des Remontées Mécaniques et du Complexe de loisirs et détente doit être titulaire d'un titre. Le titre délivré est strictement personnel (excepté pour les cartes loisirs et les formules non skieurs). Tout titre donne droit, durant sa période de validité, à la libre circulation sur les remontées mécaniques pour lesquelles il a été émis, sans aucune priorité de quelque nature que ce soit. Les secteurs de validité des titres sont définis sur la grille tarifaire et durant les périodes d'ouverture des remontées mécaniques telles qu'elles sont affichées aux caisses de la SOCIETE, sous réserve des conditions météorologiques et d'enneigement.

Le titre doit être conservé par son TITULAIRE durant tout le trajet effectué sur chaque remontée mécanique, de son aire de départ à celle d'arrivée, afin de pouvoir être présenté à tout agent assermenté de la société.

Le titre est réputé utilisé lors du premier passage aux bornes des Remontées Mécaniques. Il doit être consommé pendant la saison en cours, n'est ni repris ni échangé, comme tous les produits annexes. Seules les informations contenues dans la puce, telles que transcrites sur le ticket reçu et conservées par le logiciel de gestion font foi.

TRANSMISSION ET REVENTE INTERDITE

Pendant la durée de validité du titre de transport, le forfait n'est ni cessible, ni transmissible. Il ne peut faire l'objet d'un prêt à titre gratuit ou onéreux.

CATEGORIES DE CLIENTELE ET TARIFS - PHOTOGRAPHIE

Les catégories de clientèle et tarifs correspondants sont définies par type de domaine dans la grille tarifaire ci-annexée. Pour les forfaits « Saison » et « Carte Blanche Labellemontagne », l'apposition de la photo du titulaire est obligatoire (photo récente, de face, sans lunettes ni couvre-chef). La reproduction de cette photographie sera conservée par l'Opérateur dans son système informatique de billetterie pour faciliter les éventuels rechargements ou rééditions du TITRE, sauf opposition formulée par le TITULAIRE dans les formes prévues ci-dessous (cf « Protection et Traitement des données à caractère personnel »).

Les tarifs publics de vente des titres sont affichés aux points de vente de la société. Ces tarifs sont exprimés en Euros et toutes taxes comprises.

Les réductions ou gratuités ne sont accordées que sur présentation aux points de vente, au moment de l'achat, des pièces officielles justifiant lesdits avantages tarifaires. Aucune photocopie de justificatifs ne sera acceptée. Aucune réduction ou gratuité ne sera accordée après l'achat. Dans tous les cas, la détermination de l'âge à prendre en compte sera celui au jour de début de validité du titre à délivrer. **Justificatif de l'âge obligatoire.**

PERTE OU VOL DU TITRE

En cas de perte ou de vol, et dès lors que le titulaire est en mesure de présenter le ticket reçu qui lui a été délivré au moment de l'achat de son titre, le forfait pourra être remplacé. Il en coûtera la somme de 5 € (frais de blocage et de remplacement de support). La présentation d'une pièce d'identité sera exigée.

Tout titre ayant fait l'objet d'une déclaration de perte ou de vol auprès de la société sera désactivé immédiatement par celle-ci et ne donnera plus accès au domaine skiable. Tout blocage est définitif et immédiat.

Le temps restant à consommer sur le titre d'origine fera l'objet de l'émission d'un titre spécifique de remplacement.

REMBOURSEMENT - ASSURANCE

Tout titre délivré qui n'aurait pas été utilisé ou utilisé partiellement, ne sera ni remboursé ni échangé, quelle qu'en soit la cause : maladie, accident ou toute autre cause personnelle au titulaire, et ce quelle que soit la durée de validité dudit titre.

Le TITRE peut être vendu avec une assurance couvrant les secours sur pistes, au moment de l'achat du TITRE. Elle est nominative et personnelle (informations inscrites sur le TITRE) et ne peut être cédée, ni remboursée. Tarifs par personne : 3 € par jour et 2 € par ½ journée. Tarif assurance annuelle individuelle : 46€/pers, assurance annuelle famille : 102€. On entend par « famille » les membres du foyer fiscal, les conjoints de droit ou de fait. Les cartes loisirs et/ou formule non skieur 2016/2017 devront être consommées avant la fermeture de la saison d'été 2017 : au-delà, elles ne pourront plus être utilisées, et ce sans qu'il soit procédé à leur remboursement, ni à un report de validité.

CONTROLE - ABSENCE, FRAUDE OU NON-CONFORMITE DE TITRE - RESPECT DU REGLEMENT DE POLICE

Le titre doit être présenté lors de chaque contrôle à la demande des agents assermentés de la SOCIETE. Toute personne utilisant une remontée mécanique donnant l'accès aux remontées mécaniques visées par les présentes, sans titre, ou munie d'un titre non-conforme, sera passible des indemnités et poursuites ci-dessous :

- versement d'une indemnité forfaitaire valant abandon de poursuites. Cette indemnité forfaitaire est égale à cinq fois la valeur d'un titre un jour tarif public pratiqué par la société (articles L 342-15, R 342-19 et R342-20 du Code du Tourisme)
- poursuites judiciaires

Dans tous les cas précités, les forfaits pourront être retirés à des fins de preuve et / ou de restitution à leur propriétaire effectif.

MODALITES DE PAIEMENT

Toute délivrance d'un titre donnera lieu à paiement du tarif correspondant. Ces règlements sont effectués soit par chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France, émis à l'ordre de la société, soit en espèces euros, soit par carte bancaire acceptée par la société (Eurocard, Mastercard, Visa) ou par chèques-vacances ANCV.

ACHAT OU RECHARGEMENT PAR INTERNET ET TELEPHONE

L'achat de forfaits à distance ou de rechargement s'effectue :

- en se connectant à l'adresse Internet « www.labellemontagne.com »

Le forfait est chargé sur le FREE PASS. En conservant ce support, le titulaire accède au rechargement direct pour un prochain achat.

FERMETURE ET INTERRUPTION DE SERVICE - MODALITES DE RECLAMATIONS

Seuls les Titres ayant été acquis et réglés au tarif public directement par le client aux points de vente et sur les sites de vente en ligne de l'OPERATEUR, peuvent donner lieu à un dédommagement, lorsque les conditions ci-dessous mentionnées sont réunies.

Seul un arrêt complet et consécutif de plus d'une demi-journée de plus de cinquante pour cent (50%) des remontées mécaniques du domaine skiable considéré peut donner lieu à un dédommagement du préjudice subi par le CLIENT titulaire d'un TITRE d'une durée de un (1) à quinze (15) jours (= hors forfaits saison), sur présentation du TITRE correspondant.

Une fiche de réclamation - demande de dédommagement est délivrée par l'OPERATEUR sur demande du TITULAIRE. Le TITULAIRE du TITRE pourra bénéficier sur remise des pièces justificatives (TITRE, fiche de demande de dédommagement dûment remplie), d'un dédommagement. Cette réclamation doit être adressée à Ornières Labellemontagne dans un délai de 2 mois suivant la survenance de l'évènement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour agir en justice, à l'adresse suivante : Ornières Labellemontagne – Espace Ecrins – 05170 ORCIERES.

Ce dédommagement qui s'applique au(x) seul(s) jour concerné(s) par l'interruption du fonctionnement des remontées mécaniques, peut prendre l'une des formes suivantes, au choix du client :

- Soit une prolongation immédiate de la même durée que celle concernée par l'interruption
- Soit l'obtention d'un avoir sous forme de forfait journée à utiliser avant la fin de la saison d'hiver suivant celle en cours (N + 1)
- Soit un remboursement différé (au plus tard le 31/06/2017) déterminé comme suit : remboursement sur la base de la valeur du forfait au prorata de la période de fermeture (exemple : dans le cas de fermeture pendant une journée de plus de 50% des remontées mécaniques, le remboursement pour un forfait 5 jours portera sur 1/5e du prix du forfait 5 jours).

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le consommateur a la possibilité de saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage dont les coordonnées et modalités de saisine peuvent être obtenues en consultant son site Internet : www.mtv.travel. L'avis rendu par le médiateur ne s'impose pas aux parties au contrat. À défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes.

RESPECT DES REGLES DE SECURITE

Tout TITULAIRE d'un titre est tenu de respecter les règles de sécurité relatives au transport par remontées mécanique, notamment les règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, les pictogrammes les complétant ainsi que toutes consignes données par le personnel de la société, sous peine de sanction. Il est en même temps de respecter de l'arrêté municipal relatif à la sécurité sur les pistes de ski et il lui est recommandé de respecter les « Dix règles de conduite des usagers des pistes » éditées par la Fédération Internationale de Ski (FIS).

En cas de préjudice matériel ou physique occasionné par un de nos appareils, le titulaire doit faire constater sans délai le préjudice au personnel de l'appareil et remplir la déclaration.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les marques, modèles et graphismes portés sur les différents titres, affiches ou tarifs sont déposés et toute reproduction est strictement interdite.

PROTECTION ET TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

L'ensemble des informations qui est demandé par la SOCIETE à l'occasion de la délivrance d'un titre ou pour toute déclaration est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du titre ne pourra intervenir.

Ces données sont collectées à des fins de gestion, de contrôle des titres de transport et de statistiques.

Concernant les titres personnalisés, les données relatives aux déplacements de leur titulaire sont également collectées à des fins de gestion des opérations d'accès aux remontées mécaniques et de contrôle des titres de transport. Les données sont aussi recueillies à des fins statistiques. L'ensemble de ces données est uniquement destiné à la SOCIETE.

Les photos qui sont obligatoires pour certains forfaits comme stipulés ci-dessus, sont destinées exclusivement à l'identification du titulaire du forfait concerné.

L'ensemble de ces données est uniquement destiné à la société.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés, le titulaire d'un titre (ou son représentant légal) dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes (notamment à la conservation de la photographie par voie numérique) auprès de la Société, en écrivant par mail à admin.orcieres@labellemontagne.com ou à l'adresse suivante :

ORCIERES LABELLEMONTAGNE - Espace Ecrins - 05170 – ORCIERES 1850

Responsable des traitements : Ornières Labellemontagne

Finalités des traitements : gestion des fichiers de clients et de prospects, billetterie et contrôle d'accès CNIL N° 1293739

En application de l'article 90 du décret N°2007-451 du 25/03/2007, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit, après une simple demande auprès de la Société susvisée.

Le Directeur de site – Guillaume ROCHET